

CONVENTION DE PARTENARIAT TAH/SBAA

Développement des clauses sociales dans la commande publique

DELIBERATION CA 2025 M04 28
Conseil d'Administration du 23 avril 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nicole LECLERC, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Loïc LENOUVEL, Thierry SAVIDAN

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN
M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL
Mme Sandra LE NOUVEL
M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet
Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
M. François BRACQ, Direction des finances
M. Jean-Yves HEMON, Responsable Développement et Accession - Direction du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement le 1°,
Vu l'article R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'avis favorable du CEI du 24 mars 2025*

CONTEXTE

Les achats publics responsables contribuent à la mise en œuvre de politiques publiques, économiques, sociales et environnementales. Ils témoignent d'une préoccupation croissante des décideurs, des opérateurs économiques et de la société civile.

Terres d'Armor Habitat, a adopté le 12 avril 2023, un schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable, et a réaffirmé son engagement relatif à l'insertion socio-professionnelle à travers l'intention n° 3 « l'achat public au service d'une responsabilité sociale et solidaire », passant notamment par le développement de la clause sociale dans ses achats.

Afin de répondre à cette intention, Terres d'Armor Habitat et Saint-Brieuc A en commun leurs savoir-faire, coordonne et mutualise leur intervention.

Dans ce cadre, et afin de formaliser ces pratiques, il est proposé d'adopter une convention de partenariat relative au développement des clauses sociales dans la commande publique (annexée).

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'adopter la convention de partenariat
- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Adopte la convention de partenariat
- Autorise le Directeur Général à signer la convention de partenariat

Adopté à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

